



## **POUR INFORMATION**

### SIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

#### **Questions d'audit**

#### **Rapport de la Chef auditeur interne pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2008**

#### **Rapport de la Chef auditeur interne sur les principaux résultats de l'audit interne et des missions d'enquête effectués en 2008**

1. Conformément à la décision prise par le Conseil d'administration à sa 267<sup>e</sup> session (novembre 1996), le Directeur général transmet ci-joint le rapport de la Chef auditeur interne sur les principaux résultats des audits et des missions d'enquête effectués en 2008 (voir appendice).
2. Le Directeur général estime que le travail effectué par la Chef auditeur interne est extrêmement utile pour cerner les points forts et les faiblesses des opérations, pratiques, procédures et contrôles en vigueur au sein du Bureau. Les recommandations formulées par le Bureau de l'audit interne et du contrôle font l'objet d'une évaluation approfondie et, pour leur donner suite, les membres de la direction entretiennent un dialogue permanent avec la Chef auditeur interne.

Genève, le 12 février 2008.

*Document soumis pour information.*



## Appendice

### Rapport de la Chef auditeur interne sur les principaux résultats de l'audit interne et des missions d'enquête effectués en 2008

#### Introduction

1. Le Bureau de l'audit interne et du contrôle (IAO) assume une fonction de contrôle indépendante, prévue à l'article 30 *d*) du Règlement financier et au chapitre XIV des Règles de gestion financière. L'IAO détermine, par voie d'audits, d'inspections et d'enquêtes, si le système de contrôle interne, la gestion financière et l'utilisation des actifs de l'Organisation sont adéquats et efficaces. Il lui incombe de donner une assurance raisonnable que les activités ont contribué à la concrétisation des buts et objectifs de l'Organisation. L'IAO s'emploie activement à faciliter l'évaluation des risques et les contrôles et s'attache à promouvoir une approche cohérente de la gestion des risques à l'échelle du Bureau ainsi qu'une culture de la formation pour aider le personnel d'encadrement à améliorer l'efficacité, l'efficacités et la rentabilité des activités de l'Organisation.
2. L'IAO réalise ses audits conformément aux normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne de l'Institut de l'audit interne. L'IAO vise à apporter une approche systématique, globale et stratégique à ses audits d'assurance de la qualité afin de faciliter l'identification des questions importantes et la présentation de rapports sur ces questions à la direction en temps voulu.
3. L'IAO n'élabore pas et n'établit pas de procédures, et ne participe pas à des activités qu'il serait susceptible d'examiner ou d'évaluer ou dont on pourrait considérer qu'elles compromettent son indépendance ou son objectivité. Il a pleinement et librement accès aux dossiers, opérations, fonctions et documents ayant un rapport avec la question examinée.

#### Résumé des résultats

4. En 2008, l'IAO a produit huit rapports d'audit de l'assurance qualité: quatre rapports de missions dans les bureaux extérieurs, deux concernant des audits de projet et deux traitant des activités du siège (voir la liste des rapports en annexe). Sept projets de coopération technique ont fait l'objet d'un examen de l'IAO. Sauf dans un des bureaux extérieurs, les résultats des activités menées par l'IAO n'ont pas mis en évidence de faiblesse majeure dans le système de contrôle interne du BIT pour ce qui est des domaines contrôlés en 2008. Cependant, l'IAO ne peut se prononcer sur les domaines qui n'ont pas fait l'objet d'un audit interne en 2008.
5. L'IAO a également produit deux rapports d'enquête. A la fin de 2008, l'IAO avait encore six affaires en instance, dans l'attente d'informations complémentaires permettant de déterminer s'il convient de poursuivre l'enquête ou non.

#### Questions concernant l'ensemble du Bureau

6. Les examens et les enquêtes ont mis en évidence un certain nombre de questions et de résultats communs qui ont une incidence à l'échelle du Bureau tout entier, comme indiqué ci-après, et qui, selon la Chef auditeur interne, offrent l'occasion au Bureau d'améliorer encore son système de contrôle interne, l'efficacité et l'efficacités de ses activités ainsi que sa gouvernance interne.

## **Formation**

7. Les examens effectués par l'IAO ont établi que la formation est un élément déterminant. Par l'intermédiaire des activités du Fonds pour le développement du personnel, le BIT dispose de programmes de formation visant à répondre à divers besoins en matière de développement des compétences. Toutefois, il est possible de renforcer ce dispositif en établissant un programme de formation plus structuré pour appuyer l'encadrement et aider le personnel à s'acquitter de ses fonctions opérationnelles, pour une gestion et mise en œuvre efficaces du système de contrôle interne du BIT et la préservation des ressources de l'Organisation. Une formation initiale et continue dans ce domaine aidera les fonctionnaires à déceler et à corriger, à un stade précoce, toute faille dans le système de contrôle interne dont ils ont la responsabilité.
8. Le Bureau a entrepris de développer des formations aptes à répondre aux besoins évoqués ci-dessus. Le programme de formation devrait viser à donner aux fonctionnaires la compréhension et les connaissances nécessaires pour appliquer de manière effective les règles, règlements et procédures de gestion financière de l'Organisation, y compris les aspects liés à la planification et au contrôle des activités ainsi qu'à l'éthique. Ce type de formation devrait faire partie intégrante du programme de perfectionnement du personnel et être obligatoire pour tous les fonctionnaires qui occupent un poste touchant à la gestion des activités et des ressources de l'OIT ou qui sont sur le point d'occuper un tel poste. L'IAO encourage le Bureau à accélérer le développement de cette initiative de formation car elle contribuerait à renforcer le programme actuel de formation des cadres.
9. Il devrait incomber au siège de déterminer les besoins de formation à l'échelle du Bureau et d'élaborer des programmes en conséquence, et aux bureaux régionaux de s'assurer qu'une formation appropriée est délivrée au personnel de leurs régions respectives, de façon systématique et continue.

## **Cadre de responsabilité**

10. Au vu des résultats de ses audits et enquêtes, l'IAO a constaté que la frontière entre pouvoir et responsabilité était parfois floue ou créait des incohérences. Par exemple, le rapport concernant les activités d'achat a mis en évidence une anomalie pouvant engendrer un conflit d'intérêt. La fonction de Trésorier et Contrôleur des finances (TR/CF), celle de Directeur financier et la responsabilité des achats incombent à la même personne. Le rapport n'a pas décelé de véritable conflit d'intérêt, mais on pourrait craindre qu'il y en ait un. Le Bureau a informé l'IAO que des garde-fous ont été mis en place pour s'assurer que si un conflit d'intérêt venait à apparaître il serait correctement géré. Qui plus est, le fait que nombre des observations de l'IAO sont récurrentes pourrait être le signe d'une frontière floue en termes de responsabilité entre les personnes qui doivent prendre des mesures et celles qui doivent s'assurer que ces mesures sont prises.
11. Le Bureau a pris des initiatives qui renforcent la transparence et la responsabilité au sein de l'OIT (élaboration et mise en œuvre d'un cadre de gestion axée sur les résultats; réexamen de la structure extérieure; adoption des normes comptables internationales pour le secteur public; mise en place d'un sous-groupe de l'équipe de direction chargé de la gestion et des performances en matière de finances et de l'information s'y rapportant; divulgation des rapports d'audit interne aux membres du Conseil d'administration qui en font la demande; nouveau système d'évaluation de la performance). Tout en reconnaissant que l'élaboration d'un cadre de responsabilité est un processus complexe, l'IAO est d'avis que c'est l'occasion pour le Bureau de tirer parti de ces initiatives pour les rassembler dans un cadre de responsabilité plus formel. Cela soutiendrait encore davantage les mécanismes de gouvernance interne déjà en place et renforcerait le contrôle interne à l'échelle du Bureau. L'IAO propose donc au Bureau de revoir et de formaliser son cadre de responsabilité.

## **Planification du travail**

12. La planification du travail est un outil fondamental pour aider les administrateurs à mettre en œuvre un cadre de responsabilité en définissant avec précision les résultats souhaités, l'utilisation des ressources et les pouvoirs et responsabilités délégués. En outre, le BIT poursuit actuellement le processus d'amélioration et de mise en œuvre d'une méthode de gestion de ses activités axée sur les résultats et, dans ce contexte, une planification efficace du travail au niveau opérationnel est un facteur important. Elle permet de relier les programmes de haut niveau et les grands objectifs aux activités courantes et à l'utilisation quotidienne des ressources, ainsi que de mesurer les progrès accomplis en vue des rapports et de la planification au jour le jour. L'Intranet du BIT donne quelques indications sur la planification du travail dans le cadre de la gestion axée sur les résultats, mais le Bureau reconnaît que, faute de ressources et du fait de priorités concurrentes, la formation dispensée et les orientations pratiques sur ce sujet n'ont pas été suffisantes.
13. Il ressort des résultats des audits de l'IAO que le travail n'est toujours pas planifié de façon systématique. Par conséquent, pour favoriser la mise en œuvre d'une gestion axée sur les résultats et la définition des pouvoirs et des responsabilités délégués, l'IAO recommande au Bureau d'élaborer à l'intention de ces fonctionnaires des orientations pratiques détaillées sur la planification du travail en expliquant comment la relier au processus de gestion axée sur les résultats et au cadre stratégique.

## **Gestion des risques**

14. L'IAO approuve les mesures prises par le Bureau concernant l'élaboration et la mise en place d'un système de gestion des risques. Les activités dans ce domaine relèvent essentiellement du Secteur de la gestion et de l'administration; seuls quelques fonctionnaires d'autres secteurs ont également reçu une formation en la matière. L'IAO encourage le Bureau à continuer de mettre en place la gestion des risques dans tous les services en la rattachant au cadre de gestion axée sur les résultats et au cadre stratégique car c'est un outil concret qui peut aider les administrateurs à atteindre les objectifs de l'OIT.

## **Planification de la continuité des opérations**

15. Le Bureau a bien avancé dans l'élaboration d'un plan de continuité des opérations. En 2008, l'élaboration de ce plan a essentiellement porté sur les opérations du siège et le Bureau a commencé à mettre en place des mesures pour assurer la continuité des opérations cruciales en cas de catastrophe. Le Plan de continuité des opérations devrait être rendu public en février 2009, après une session d'information à l'intention des cadres supérieurs.
16. En 2009, le Bureau envisage d'étendre cette démarche aux opérations des bureaux extérieurs. Dans cette perspective, des ateliers ont été organisés à l'intention des personnels de ces bureaux qui ont été désignés comme points focaux pour la sécurité afin de leur inculquer les rudiments nécessaires à l'élaboration d'un tel plan de continuité des opérations.

## **Gestion financière et budgétaire des bureaux extérieurs et des projets**

### **Pouvoir de signature pour les opérations bancaires**

17. Au cours de ses missions dans les bureaux extérieurs, l'IAO a constaté que la liste des personnes qui ont la signature pour les opérations bancaires n'était pas toujours tenue à jour en ce qui concerne les bureaux extérieurs, les bureaux régionaux ou le siège. Même

lorsque la liste des signataires habilités des bureaux extérieurs et du siège était actualisée, les banques locales ne reconnaissaient pas nécessairement ces derniers parce que les procédures administratives locales n'avaient pas été suivies correctement ou parce que la loi ne reconnaissait pas les signataires non domiciliés.

18. La tenue d'une liste de personnes habilitées à signer les opérations bancaires est un élément essentiel du contrôle de la gestion financière car elle réduit les risques d'erreur, d'irrégularité et/ou de fraude financières pour le Bureau. L'IAO salue la mesure prise par le Bureau pour régler cette question, à savoir la publication d'une directive sur les opérations relatives aux comptes en banque, et il propose que les équipes de vérification au niveau régional contrôlent l'application de cette directive et rendent compte de tout manquement en la matière à la direction régionale ainsi qu'au Service de la trésorerie et de la comptabilité à Genève, qui prendront des mesures appropriées. En outre, les bureaux régionaux devraient veiller à ce que les bureaux extérieurs se renseignent sur la réglementation locale et la fasse connaître pour garantir l'acceptation par les banques locales des signataires habilités du siège et des bureaux régionaux.

### ***Système d'information financière pour les bureaux extérieurs***

19. Pour garantir une gestion efficace des programmes et des projets et promouvoir un contrôle interne de qualité, il est essentiel que le personnel dispose d'outils appropriés qui l'aideront dans ses tâches de gestion et de contrôle. Le Système d'information financière pour les bureaux extérieurs (FISEXT) est l'un de ces outils.
20. Dans quatre des rapports d'audit, l'IAO a estimé qu'il était possible de tirer un meilleur parti du FISEXT pour améliorer le contrôle financier et budgétaire des opérations relevant du budget ordinaire et de la coopération technique. L'application correcte de ce système permettrait non seulement d'améliorer le contrôle interne, mais également de rationaliser l'organisation du travail.
21. Pour promouvoir une bonne utilisation du FISEXT en attendant la mise en service d'IRIS dans tous les bureaux extérieurs, le BIT devrait, via les bureaux régionaux, consulter les directeurs des bureaux extérieurs pour déterminer s'il est possible de mieux exploiter le FISEXT au niveau local, par exemple, en s'assurant que le personnel a un niveau d'accès approprié aux modules concernant ses fonctions et en repérant les projets de coopération technique qui pourraient tirer avantage de l'utilisation du FISEXT au niveau du projet.

### ***Incidence de l'évolution des taux de change sur la gestion budgétaire***

22. Dans le cadre de l'examen d'un projet, un décalage a été perçu entre, d'une part, les dispositions du Règlement financier et l'usage consistant à établir le budget et la comptabilité des dépenses des projets en dollars des Etats-Unis et, d'autre part, l'accord de projet qui prévoyait un financement dans la devise du pays dans lequel les activités avaient lieu.
23. En raison de l'affaiblissement du dollar des Etats-Unis face à la devise locale, les dépenses comptabilisées en dollars des Etats-Unis dépassaient largement le budget établi, puisque ce dernier n'avait pas été réévalué en fonction de l'évolution des taux de change. Cela donnait l'impression que le projet n'était pas doté de ressources suffisantes, en dollars des Etats-Unis, pour mener à bien les activités prévues, alors qu'en réalité, en monnaie locale, elles l'étaient. Au moment de l'audit, l'avenir du projet semblait gravement menacé si ce problème de budget n'était pas réglé.
24. Le Département des services financiers (FINANCE) a trouvé une solution avec les administrateurs du projet, mais l'IAO craignant que des situations analogues ne se reproduisent à l'avenir a recommandé à FINANCE de prendre des mesures pour repérer

rapidement les projets et faire en sorte que leurs budgets tiennent compte en temps utile de l'évolution des taux de change. FINANCE a donné suite à cette recommandation en établissant de nouvelles procédures concernant les projets décentralisés financés en monnaie locale. Tous les projets de ce type doivent être soumis à l'approbation du Trésorier. Une fois l'approbation obtenue, FINANCE donnera des instructions au personnel du bureau extérieur concerné pour qu'il réévalue mensuellement le budget du projet dans le système budgétaire du BIT afin de tenir compte de l'évolution du taux de change entre la devise locale et le dollar des Etats-Unis.

### ***Autres conclusions importantes***

#### **Achats**

25. L'IAO procède régulièrement à l'examen de la fonction achat du BIT car cette activité comporte des risques inhérents et qu'elle représente la majorité des dépenses de l'Organisation non liées aux salaires. Dans le cadre de cet examen, l'IAO a également fait le point sur la mise en œuvre des recommandations concernant la fonction achat, qu'il avait formulées dans ses rapports antérieurs (deux en 2005 et un en 2003). Dans l'ensemble, l'IAO a jugé de bonne qualité le travail du personnel du Bureau des achats et contrats, considérant que les documents examinés ont été établis de façon professionnelle, que le suivi des dossiers a été assuré avec promptitude et que toutes les transactions examinées ont été rentables.
26. Pour améliorer la fonction achat du BIT, l'IAO a attiré l'attention de la direction sur les importantes questions suivantes et a formulé des recommandations appropriées en vue d'y apporter une solution:
  - le mandat du Bureau des achats et contrats (PROCUREMENT) et les aspects de celui-ci auxquels il serait préférable de consacrer les faibles ressources disponibles;
  - le rôle que le Département des partenariats et de la coopération pour le développement pourrait jouer pour superviser le processus d'évaluation des capacités des organisations partenaires auxquelles on sous-traite la mise en œuvre de certains éléments des projets de coopération technique;
  - faire de PROCUREMENT le dépositaire de tous les accords et le charger de contrôler les dates de fin des contrats;
  - création de comités locaux pour la passation de marchés;
  - réexamen des modalités pratiques et des avantages du regroupement de la fonction achat de certains services (agence de voyages, messagerie, télécommunications et acquisitions faites par la bibliothèque) dans le système IRIS;
  - mise en œuvre du module Oracle pour les actifs immobilisés avant l'adoption des normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) en 2010.

### ***Audits des bureaux extérieurs***

27. Les rapports établis par l'IAO sur les audits des bureaux extérieurs et des projets connexes contiennent des recommandations visant à aider les administrateurs locaux à améliorer le contrôle interne des questions opérationnelles, financières, administratives et de ressources humaines. Les questions les plus importantes sont communes à tous les bureaux et projets examinés et sont traitées dans une section intitulée «Questions concernant l'ensemble du Bureau». Les autres conclusions importantes se rapportent à l'audit du Bureau sous-régional pour l'Europe orientale et l'Asie centrale (BSR-Moscou).
28. L'audit de ce bureau a mis en évidence cinq facteurs clés qui, associés à d'autres éléments constatés, en rapport avec des questions financières et administratives, ont conduit l'IAO à exprimer sa préoccupation au sujet du système de contrôle interne de ce bureau et du cadre

dans lequel s'inscrit ce contrôle. Le bureau sous-régional doit améliorer ses capacités pour ce qui est de la programmation et de l'appui au directeur. En outre, il doit surveiller de plus près les transactions financières et la passation de marchés dans le cadre des projets. L'IAO a également décelé des lacunes en matière de formation. Si elles avaient été comblées, le personnel chargé des opérations financières et administratives ainsi que de l'appui technique aurait été en mesure d'exécuter avec efficacité ses fonctions de contrôle des activités de projets. Il faut en outre que le bureau soit davantage supervisé et secondé par le bureau régional. L'IAO a formulé dans son rapport des recommandations qui sont de nature à aider les administrateurs à résoudre ces questions.

### **Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel BIT/UIT (CAPS)**

29. L'audit de la CAPS a porté sur la gestion globale de la caisse, les activités du secrétariat établi au siège et a évalué la pertinence du système de contrôle interne des demandes de remboursement traitées par le service. L'IAO n'a pas repéré de défaillance importante du cadre de contrôle. Les questions les plus importantes qui ont été portées à l'attention des administrateurs sont les suivantes et elles s'accompagnent de recommandations appropriées, formulées dans le rapport, en vue de résoudre ces questions:

- en réponse à une recommandation faite par l'IAO au cours de la 298<sup>e</sup> session (mars 2007) du Conseil d'administration <sup>1</sup>, la caisse a déclaré en mars 2008 qu'elle poursuivait ses efforts en vue de mettre en place un système visant à assurer la continuité dans la gestion du système d'information sur l'assurance-maladie <sup>2</sup>. L'IAO a constaté que cette question n'avait pas été complètement réglée;
- l'IAO a noté qu'il était nécessaire que le comité de gestion améliore la communication avec les assurés en faisant en sorte que le rapport d'activités annuel de la caisse soit chaque année préparé et publié en temps voulu et qu'un compte rendu officiel de toutes ses réunions soit établi par écrit et publié sur le site Web de la caisse;
- la méthode et la démarche adoptées pour faire le bilan des dépenses administratives de la caisse doivent être revues et actualisées pour s'assurer que tous les frais correspondants soient correctement comptabilisés aux fins du partage des coûts avec l'UIT.

### **Enquêtes**

30. En 2008, l'IAO a présenté un rapport sur deux enquêtes. L'un des cas concernait des allégations d'irrégularités financières ayant eu lieu dans le cadre d'un projet de coopération technique. Des preuves sont venues étayer les allégations formulées, et le TR/CF a renvoyé l'affaire devant le Comité pour une gestion responsable. Les transactions ayant été effectuées plusieurs années auparavant, l'IAO n'a pas été en mesure d'estimer le montant des pertes que le Bureau pourrait avoir subies. L'autre cas portait sur des allégations de nomination discriminatoire faite par le directeur d'un bureau de l'OIT. L'IAO a estimé qu'aucune règle de l'OIT n'avait été transgressée, de sorte qu'il n'a pas été donné suite à cette affaire. Les enseignements tirés de ces enquêtes ont été intégrés dans les questions concernant l'ensemble du Bureau.

31. L'IAO a commencé à élaborer des protocoles pour définir les types de cas que devra traiter l'Unité d'enquêtes, récemment créée, et les relations hiérarchiques entre l'IAO et le Trésorier et Contrôleur des finances, le Département du développement des ressources

<sup>1</sup> Document GB.298/PFA/4.

<sup>2</sup> Document GB.301/PFA/5.

humaines, les Services juridiques et Bureau du Conseiller juridique. Le travail de mise au point des procédures se poursuivra en 2009.

### **Suite donnée aux recommandations**

32. La suite donnée aux recommandations figurant dans les rapports d'audit interne présentés par l'IAO en 2008 est variable. Dans la plupart des cas, le bureau ou la fonction ayant fait l'objet du contrôle a fourni un rapport sur l'état d'avancement de la mise en application de ces recommandations, que l'IAO a examiné et auquel il a répondu si besoin était. Toutefois, dans trois cas, la Chef auditeur interne n'a reçu aucune réponse écrite officielle, en dépit des rappels adressés à l'administrateur responsable du bureau/de la fonction ayant fait l'objet du contrôle.
33. Au cours des audits effectués en 2008 dans le bureau sous-régional pour l'Europe, le bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes et la fonction achat du siège de l'OIT, l'IAO a fait le point de la mise en œuvre des recommandations formulées lors des audits effectués respectivement en 2003, 2004 et 2005. L'IAO a constaté que des efforts devaient être faits pour inscrire la mise en œuvre dans la durée.
34. L'un des facteurs commun au bureau sous-régional de Moscou et à PROCUREMENT est que tous deux ont connu de fréquents changements d'administrateur. Dans la mesure où le Bureau n'a pas de mécanisme systématique assurant le suivi et la mise en œuvre des recommandations de l'IAO, il se peut que le suivi régulier de la mise en œuvre des recommandations de l'audit ait été négligé pendant la période de transition. Selon l'IAO, s'il y avait eu une mise en œuvre suivie des recommandations antérieures, nombre des problèmes relevés dans les rapports récents auraient pu être évités.
35. C'est essentiellement aux administrateurs des départements et des bureaux qu'il incombe de veiller, avec l'aide que leur apporte l'IAO, à la rapidité et à l'efficacité du suivi des recommandations d'audit interne. Le Directeur général a confié au bureau du TR/CF la responsabilité de vérifier que les administrateurs ont bien pris les mesures nécessaires. La Chef auditeur interne et le bureau du TR/CF réfléchissent actuellement à un mécanisme plus systématique pour garantir un suivi adéquat, effectué en temps voulu par les administrateurs responsables.

### **Centre international de formation de l'OIT (Centre de Turin)**

#### **Plan fondé sur l'évaluation des risques**

36. En 2008, l'IAO a élaboré un plan fondé sur une évaluation des risques du Centre de Turin. Dans le cadre de cette évaluation, l'IAO a consulté de hauts responsables du Centre de Turin pour déterminer les principaux risques encourus par le Centre dans l'exécution de ses activités. Le plan établi a été soumis au directeur exécutif du Centre en juillet 2008. Il a appelé l'attention des cadres supérieurs du Centre sur trois questions importantes: la gestion des risques, la responsabilité et la transparence, et le cadre réglementaire de l'IAO.
37. L'IAO a souligné qu'il était nécessaire que le Centre de Turin poursuive l'élaboration d'un système de gestion des risques, entamée un an auparavant. Il a en outre suggéré que le Centre améliore encore la responsabilité et la transparence en s'inspirant des nouvelles dispositions prises au BIT en ce qui concerne la politique de lutte contre les fraudes, la déclaration d'intérêts financiers et les conflits d'intérêts potentiels ou réels, et la formation en matière d'éthique. Le Centre de Turin a adapté les circulaires publiées par le BIT sur ces sujets et fait paraître ses propres circulaires en 2008.
38. En ce qui concerne le cadre réglementaire de la fonction d'audit interne, l'IAO estime qu'il pourrait être renforcé, dans la mesure où le mandat en vigueur, tel qu'énoncé dans les règles de gestion financière du Centre, ne reflète pas le rôle et la fonction actuels d'un

service d'audit interne, tel qu'ils sont définis par l'Institut de l'audit interne. L'IAO propose de réviser le Règlement financier du Centre pour le rendre conforme à celui du BIT, de sorte qu'il définisse mieux la raison d'être des audits internes, ainsi que les fonctions et les pouvoirs du Chef auditeur interne, et qu'il prévoise un rapport annuel du Chef auditeur interne au Conseil du Centre. L'IAO propose de soumettre à l'examen du prochain Conseil du Centre un projet de règlement révisé sur ce sujet.

#### Missions d'audit

39. En 2008, l'IAO a effectué deux missions d'audit au Centre de Turin: un examen intégral de la fonction achat du Centre et un examen du fonctionnement du compte courant sur lequel les opérations entre le Bureau et le Centre sont enregistrées et comptabilisées.
40. La mission d'audit de la fonction achat est achevée, et la version finale d'un projet de rapport a été soumise au Centre de Turin. La version définitive du rapport devrait paraître au début de 2009. L'audit du compte courant du Centre de Turin et du BIT se poursuivra et s'achèvera en 2009.

#### Service aux usagers

41. En 2008, l'IAO, qui a aussi pour mission de fournir des services à ses usagers, a apporté une aide à diverses unités et départements qui lui en ont fait la demande.
42. En réponse à une demande du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, l'IAO a conçu et organisé sur place un atelier d'information sur la fraude et la dénonciation de celle-ci à l'intention du personnel administratif et financier de la région dans le cadre de leur semaine de formation. Cet atelier était conçu de façon à refléter la culture et le contexte de travail du BIT. Par ailleurs, tout le personnel du bureau régional a été invité à assister à deux exposés: l'un sur la sensibilisation à la fraude et l'autre sur les principes de la gestion des risques.
43. Tout au long de 2008, à la demande des membres de la direction, l'IAO a formulé des avis et observations sur de nombreux documents d'orientation et procédures du Bureau.

#### Contrôle interne de la qualité de l'IAO

44. Comme indiqué au Conseil d'administration en 2008<sup>3</sup>, l'IAO a fait l'objet d'un contrôle externe de la qualité de ses prestations, qui a conclu que dans l'ensemble les activités de l'IAO sont conformes aux normes de l'Institut de l'audit interne. A la suite du contrôle effectué en 2007, l'IAO a pris les mesures suivantes à propos des huit aspects signalés comme nécessitant des améliorations:
  - *Trouver un juste équilibre entre le temps consacré aux enquêtes et celui consacré aux audits d'assurance de la qualité*: l'unité chargée des enquêtes de l'IAO se compose désormais d'un professionnel et d'un assistant. Cela devrait permettre un rééquilibre entre enquêtes et audits d'assurance de la qualité.
  - *Rendre compte des activités plus fréquemment*: la Chef auditeur interne rencontre régulièrement un représentant de CABINET et le plan d'audit de l'IAO est actualisé annuellement, puis communiqué au Directeur général.
  - *Heures de formation*: en 2008, l'IAO a satisfait à toutes les prescriptions en matière de formation de la norme professionnelle de l'Institut de l'audit interne (IIA). Le personnel de l'IAO suit également des cours de langue (français et espagnol) pour renforcer la capacité linguistique de l'unité.

<sup>3</sup> Document GB.301/PFA/6.

- *Réduire le cycle moyen de présentation des rapports d'audit*: pour les missions entreprises en 2008, l'IAO a publié ses rapports dans les limites du cycle de quatre à cinq mois.
- *Indicateurs clés de performance*. L'IAO a entrepris des travaux à ce sujet, par exemple, en fixant des dates pour l'achèvement de ses rapports.
- *Formaliser les procédures de planification du travail*: l'IAO a adopté de nouvelles procédures de planification du travail pour formaliser le processus des missions d'audit.
- *Observations et remarques des entités ayant fait l'objet d'un audit*: A la fin de chaque mission d'audit, l'IAO adresse systématiquement un questionnaire de satisfaction à l'entité qui a fait l'objet de l'audit pour connaître son point de vue.
- *Autoévaluation annuelle en fonction des normes de l'IIA*: une formation est prévue pour réactualiser les connaissances du personnel de l'IAO en ce qui concerne les prescriptions des normes de l'IIA. A la suite de cette formation, l'IAO procédera à une autoévaluation.



## Annexe

### Liste des rapports d'audit interne parus en 2008

BIT	Référence de l'audit	Date de parution
Rapport sur l'audit interne du Bureau de l'OIT au Brésil (OIT-Brasilia), dans lequel figure un examen du projet de coopération technique sur la lutte contre la traite des êtres humains au Brésil (BRA/05/01/USA)	IAO/8/2007	23 avril 2008
Rapport sur l'audit interne du Bureau régional de l'OIT pour l'Amérique latine et les Caraïbes (BR-Lima) et du Bureau sous-régional pour les pays andins (BSR-Lima), dans lequel figure un examen du projet de coopération technique sur la promotion de l'emploi des jeunes en Amérique latine (RLA/05/05M/SPA)	IAO/9/2007	30 juin 2008
Rapport sur l'audit interne de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel BIT/UIT (CAPS)	IAO/10/2008	06 mai 2008
Rapport sur l'audit interne du Bureau de l'OIT à Madagascar (OIT-Antananarivo)	IAO/11/2008	07 juillet 2008
Rapport sur l'audit interne de projets HIMO: – HIMO – Bâtiments (MAG/05/01/NOR) – Construction d'écoles primaires à Madagascar (MAG/05/02/MAG) – HIMO – Communautés (MAG/06/01/NOR)	IAO/12/2008	27 juin 2008
Rapport sur l'audit interne des services d'achat	IAO/13/2008	22 septembre 2008
Rapport sur l'audit interne du Bureau sous-régional pour l'Asie centrale et l'Europe orientale (BSR-Moscou)	IAO/15/2008	19 décembre 2008
Rapport sur l'audit interne de la gestion des projets de coopération technique au Tadjikistan (BSR-Moscou): – Conséquences sociales de la migration au Tadjikistan (TAJ/06/01M/FIN) – Développement communautaire grâce à la création d'emplois et à une meilleure gestion de la migration (TAJ/05/01M/HSF)	IAO/16/2008	19 décembre 2008
<b>Centre international de formation de l'OIT à Turin</b>		
Evaluation des risques et plan stratégique	IA 1-6 (2008-09)	juillet 2008
Rapport sur l'audit interne des pratiques du CIT en matière d'achat	IA TC-38	janvier 2009